

LES FINANCES

LA QUESTION DE L'EFFICACITÉ DES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX ET LES AMORTISSEMENTS ACCÉLÉRÉS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Max Saltzman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances, mais en son absence—je ne le blâme pas de s'absenter aujourd'hui, vu l'odieux rapport déposé hier—j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Des compagnies interrogées, seulement 26 p. 100 ont répondu que les mesures fiscales auraient des répercussions sur l'emploi, 15 p. 100 qu'elles seraient un facteur important ou très important pour modérer les prix, seulement 32 p. 100 qu'elles auraient un effet sur leurs investissements; près de la moitié ont affirmé que les mesures fiscales n'auraient pas le moindre effet sur quelque aspect que ce soit de leurs opérations—ce qui est remarquablement franc de leur part et ce dont nous devons les féliciter. Le premier ministre suppléant est-il maintenant disposé à reconnaître que ces mesures ont échoué lamentablement, qu'elles n'ont pas atteint les objectifs prévus. Nous dirait-il en outre si le gouvernement tiendra compte de cet échec dans la préparation du budget?

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en jetant un coup d'œil de l'autre côté de la Chambre j'ai l'impression que bien des députés de l'opposition ont accepté l'invitation du premier ministre à se rendre au pique-nique. Sans accepter le préambule de la question du député, je me demande si nous avons lu le même rapport. On trouvera dans le *Globe and Mail* de ce matin un excellent rapport sur les affaires, dans lequel on parle dans les détails du succès remarquable des mesures fiscales adoptées par le gouvernement actuel. Je me demande par quel bout de la lunette le député regarde.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE COÛT DE LA CRÉATION D'EMPLOIS—L'INCIDENCE DES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX AU PROFIT DES ENTREPRISES

M. Max Saltzman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas ce que les lunettes viennent faire ici. Le gouvernement me semble regarder à travers des verres spéciaux, qui montrent tout en rose quand nous sommes au bord de la catastrophe. Puis-je adresser ma question supplémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale, car elle a de très graves implications pour le programme dont il a la charge. Le rapport reconnaît qu'environ 1.8 milliard de dollars ont été affectés au programme du ministre pendant la période considérée, cette somme ayant permis de créer quelque 73,000 emplois à \$25,000 chacun, en gros, la plupart dans le centre du Canada, où l'activité industrielle est déjà forte. Devant ce rapport, le ministre nous dirait-il combien il en coûte pour créer un poste dans les régions désignées et si ce genre de programme joue contre le sien et pourrait même aller jusqu'à le compromettre tout à fait.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, dans tout cet exposé, il y avait une question précise: combien a coûté la création d'un emploi dans le cadre du programme de subventions au développement régional? Le coût moyen varierait entre \$5,000 et \$7,000 par poste; c'est effective-

Questions orales

ment le montant de la subvention. Mais il faut aussi calculer la subvention par rapport aux frais d'immobilisation fixes du projet, qui pourraient aller jusqu'à 25 p. 100. Je serai heureux de faire le calcul pour le député et de le lui présenter la semaine prochaine.

M. Saltzman: Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre nous a donné les renseignements importants. Ne pense-t-il pas qu'en dépensant \$25,000 pour créer un emploi dans le centre du Canada, car c'est ce que cela coûte dans la plupart des cas, alors qu'il en dépense \$5,000 dans les régions moins développées du Canada, il détruit tout ce que son ministère tente de faire?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que j'ai pour lui, je crois que le député a mal compris. La partie de la subvention allouée pour la création d'emplois varie entre \$5,000 et \$7,000, mais il y a en outre une subvention qui pourrait atteindre 25 p. 100 du coût des frais d'immobilisation fixes. Par conséquent, le coût de la création d'un emploi n'est pas de \$5,000. Je devrai calculer le coût exact. A tout prendre, je crois que ce ne doit pas être très loin des \$25,000 que le député a mentionnés. Il faut que je consulte les chiffres, pour voir si son calcul et les conclusions qu'il a tirées du rapport sont exacts.

* * *

LE CODE CRIMINEL

DEMANDE D'AGGRAVATION DE LA PEINE POUR LES VOLS À MAIN ARMÉE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. J'ai lu dans la presse une déclaration du ministre selon laquelle l'enregistrement des armes à feu n'est pas, à son avis, la solution au problème auquel nous faisons face. Chaque jour, hier par exemple, une pléthore de bandits armés commettent des crimes au Canada. Pendant que le gouvernement attend d'arriver finalement à un consensus sur la nature de la mesure législative à adopter, qu'il y ait enregistrement ou non, le ministre va-t-il envisager immédiatement la possibilité d'adopter une mesure provisoire, mais susceptible d'être rendue permanente? Toute personne impliquée dans un crime, soit par sa participation directe soit par des tentatives pour se procurer une arme à feu à des fins illicites, devrait être passible, en plus de toutes les autres peines, d'un minimum de cinq ans d'emprisonnement, indépendamment des autres sentences et sans pouvoir jouir de la libération conditionnelle. C'est avec beaucoup de sérieux que je fais cette suggestion au ministre, car les agents de police de tout le Canada ont donné leur appui au bill privé que j'ai déposé il y a quelques mois, le bill C-329, qui vise à modifier le Code criminel; cependant il ne sera pas débattu avant longtemps.

● (1120)

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, lorsque les journaux disent que je me suis opposé à l'enregistrement de armes à feu comme moyen d'en réglementer l'usage, ils font erreur. Ce que j'ai dit, c'est que nous recherchions d'autres manières de réglementer la possession d'armes à feu et que, tout en retenant encore l'enregistrement comme moyen de réglementation, nous examinons aussi d'autres méthodes qui pourraient peut-être se révéler plus efficaces que l'enregistrement. J'ajoute que nous envisageons aussi de rendre les sanc-